



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} décembre 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1923 (2010) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé jusqu'au 31 décembre 2010 le mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et m'a demandé, entre autres, d'achever avant cette date le retrait total de tout le personnel en tenue et de tout le personnel civil de la Mission, à l'exception des personnes indispensables à sa liquidation. Il rend compte de l'évolution de la situation depuis la publication de mon précédent rapport sur la MINURCAT, daté du 14 octobre 2010 (S/2010/529). Il évalue la situation en matière de sécurité et la situation humanitaire dans l'est du Tchad et la situation en matière de sécurité dans le nord-est de la République centrafricaine, les progrès accomplis par le Gouvernement tchadien en ce qui concerne l'exécution des tâches et la tenue des engagements précisés aux paragraphes 2 et 3 de la résolution 1923 (2010), la mise en œuvre du mandat de la MINURCAT, y compris les préparatifs en vue de son retrait et l'achèvement de cette opération, et les principaux enseignements tirés dans le contexte de la MINURCAT.

II. Situation sur le plan de la sécurité

2. La situation sur le plan de la sécurité au Tchad est, dans l'ensemble, restée relativement calme. Un certain nombre d'incidents isolés ont cependant été signalés. Le 6 novembre, cinq hommes armés non identifiés ont attaqué deux camions appartenant à un entrepreneur local de la MINURCAT, à 55 kilomètres au nord de Goz Beida (Dar Sila), et ont tué l'un des chauffeurs. Le 9 novembre, une équipe du Détachement intégré de sécurité (DIS) qui menait une enquête sur le vol de la moto d'un réfugié à proximité du camp de réfugiés de Gaga près d'Abéché (Ouaddaï) par deux hommes armés en uniforme a échangé des tirs avec deux suspects. Un membre du DIS et les suspects ont été tués.



III. Situation humanitaire

3. Les besoins humanitaires dans l'est du Tchad sont immenses. Dans cette région, environ 70 organisations humanitaires ont continué à fournir une aide à quelque de 255 000 réfugiés, plus de 137 500 déplacés et 43 000 rapatriés ainsi qu'à 150 000 membres de la population d'accueil. La destruction de plus de 104 000 hectares de terres cultivées au cours de la saison des pluies a rendu vulnérable la population dans le sud, le centre et l'est du Tchad. On estime que dans la région sahélienne du Tchad, 1,6 million de personnes souffrent actuellement d'insécurité alimentaire et de malnutrition. Dans l'est, les régions d'Assoungha, Djourf Al Ahmar, Kimiti et Ouaddaï ont été particulièrement affectées.

4. Les acteurs humanitaires et la MINURCAT ont mobilisé des ressources pour aider le Gouvernement à faire face à la situation. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a fait des prélèvements sur les stocks d'urgence pour distribuer des secours non alimentaires dans les camps de réfugiés et les villages avoisinants touchés par les inondations. L'appui logistique fourni par la Mission a facilité l'acheminement d'environ 10 tonnes d'aide humanitaire aux déplacés à Loboutique (Dar Sila). Une assistance analogue a été fournie aux missions d'évaluation humanitaires déployées à Mongororo, Kerfi, Am Timan, Tiero et Marena, et du personnel et des cargaisons humanitaires ont été envoyés à Daha et Haraze, qui n'étaient accessibles que par hélicoptère.

IV. Responsabilités du Gouvernement tchadien dans la protection des civils et du personnel et des biens des Nations Unies et des organismes humanitaires

5. Le Gouvernement a continué à mettre en œuvre son plan de protection des civils dans l'est du Tchad, ainsi qu'il l'a indiqué dans sa lettre datée du 7 septembre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2010/470). Ce plan comprend trois éléments principaux : l'armée nationale basée dans les villes de garnison le long de la frontière et la force conjointe Tchad-Soudan de surveillance des frontières; la gendarmerie territoriale, avec la Garde nationale et nomade du Tchad et la force mixte de désarmement; et, au cœur de l'opération, le Détachement intégré de sécurité (DIS).

6. Le plan national de pérennisation du DIS a été révisé. En octobre, le Gouvernement a présenté le plan actualisé et le budget révisé au Conseil (S/2010/536) ainsi qu'aux représentants de la communauté diplomatique et aux organisations partenaires à N'Djamena. Il convient de noter en particulier qu'il prévoit la création, à compter de janvier 2011, d'une unité administrative et de gestion du DIS ayant un effectif d'à peu près 130 agents, et que le budget prévu pour 2011 s'élève à environ 21 millions de dollars. Le Gouvernement s'est engagé à financer toutes les dépenses afférentes au personnel du DIS (salaires, subsides et indemnités diverses) dont le montant est estimé à environ 7 millions de dollars, soit 33 % du budget. Il cherche cependant à mobiliser une aide des donateurs à hauteur de 14 millions de dollars pour couvrir les dépenses liées à la logistique (12,6 millions de dollars) et à la structure de facilitation nationale susmentionnée (1,4 million de dollars). Le Gouvernement a en outre demandé l'aide de l'ONU pour

la mobilisation et la gestion des fonds fournis par les donateurs, ainsi qu'une assistance technique supplémentaire pour le DIS et sa structure d'appui, ce qui implique le recrutement d'experts en matière de supervision de la police et de logistique. Le DIS reste néanmoins fragile et pour assurer sa viabilité à long terme, la MINURCAT s'est employée à transférer au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et au HCR l'essentiel de ses programmes d'appui à son profit en matière d'encadrement, d'administration et de logistique.

7. Le Gouvernement a fait savoir que les fonctions de la Coordination nationale d'appui à la force internationale à l'est (CONAFIT), qui avait été créée en tant qu'interlocuteur national principal de la MINURCAT, prendront fin lors du retrait de la Mission du Tchad le 31 décembre 2010. Il a l'intention de mettre en place une nouvelle structure, la « Coordination nationale pour le soutien aux humanitaires et au DIS » qui coopérera avec les partenaires humanitaires et d'autres acteurs clefs. L'élaboration, par le Gouvernement, du mandat de cette nouvelle entité et des dispositions relatives à sa mise en place, ainsi que des modalités de ses travaux, sont en cours. À l'est, la coordination avec les acteurs humanitaires sur les questions de sécurité, d'analyses conjointes et d'escortes est assurée par les Bureaux de sécurisation et des mouvements (BSM) qui ont été créés récemment et qui fonctionnent actuellement dans 12 localités.

8. Pour faire en sorte que le Gouvernement et les diverses parties prenantes soient bien d'accord sur leurs responsabilités respectives en ce qui concerne la protection des civils, la CONAFIT, en collaboration avec la MINURCAT, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUD et le HCR, des représentants du Gouvernement et des acteurs humanitaires, a organisé le deuxième d'une série de forums à N'Djamena, le 11 octobre. Des forums analogues ont eu lieu à Abéché et à Hadjer Hadid (Ouaddaï), les 12 et 13 novembre, respectivement, sur les questions d'espace humanitaire et de solutions viables pour les déplacés. Un quatrième forum a eu lieu le 28 novembre à Goz Beida (région de Dar Sila) sur la question du relèvement rapide. Un cinquième forum doit avoir lieu à N'Djamena en décembre, pour faire la synthèse des résultats des quatre précédents.

A. Sécurité et protection des civils en danger

9. Le DIS a indiqué que du 24 septembre au 12 novembre, il a effectué 1 964 patrouilles diurnes et nocturnes à l'intérieur et autour des camps de réfugiés et de certains sites de déplacés, ainsi que dans des villes de l'est du Tchad où se trouvent des acteurs humanitaires. Le DIS a signalé 72 violations de la loi et arrêté 27 suspects, dont 12 ont été transférés à la gendarmerie locale pour être déférés devant la justice.

10. Le 25 octobre, un programme d'orientation de deux mois organisé à l'intention de 200 nouveaux membres du DIS, dont 16 femmes, a commencé à N'Djamena. Il s'agit là des premières recrues qui bénéficient d'une formation assurée intégralement par des instructeurs tchadiens du DIS, sous la supervision générale de la police de la MINURCAT. À l'issue de cette formation, l'effectif total du DIS devrait être d'environ 1 000 personnes.

B. Facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire et libre circulation du personnel humanitaire

11. Le DIS signale qu'au cours des deux derniers mois, il a fourni 1 477 escortes à des agents humanitaires. Un véhicule appartenant à une organisation non gouvernementale internationale a été volé sur la route de N'Djamena à Ati, à environ 280 kilomètres à l'ouest d'Abéché. Personne n'a été blessé et les autorités tchadiennes ont retrouvé le véhicule.

12. Deux organisations non gouvernementales internationales ont fait part de leur intention de quitter la région de Dar Sila en décembre, en précisant que leur départ n'était pas lié au retrait de la MINURCAT mais s'expliquait par un ensemble de facteurs dont le recentrage de leurs activités dans d'autres régions du Tchad et le manque de ressources. Une ONG a suspendu ses activités à Adé, près de la frontière du Soudan, en raison de l'insécurité.

V. Progrès accomplis par le Gouvernement tchadien dans la réalisation des objectifs fixés par le Conseil de sécurité

13. Maintenant que les opérations de la Mission touchent à leur fin, il est extrêmement difficile de vérifier de manière indépendante les progrès accomplis par le Gouvernement dans la réalisation des objectifs fixés par le Conseil de sécurité pour la protection des civils. La Mission n'est plus en mesure de visiter la plus grande partie des camps de réfugiés et sites de déplacés, ni de déterminer ce que les institutions nationales chargées de la sécurité, y compris le DIS, font pour assurer la protection des civils. En conséquence, mes observations sont nécessairement fondées sur les informations communiquées par les acteurs humanitaires, ainsi que par les autorités nationales et locales, qui illustrent les efforts déployés par le Gouvernement tchadien pour atteindre les objectifs fixés par le Conseil de sécurité tels qu'ils sont énoncés ci-après.

A. Retour volontaire des personnes déplacées dans la sécurité et à long terme

14. Au début du mois de novembre, le Tchad a ratifié la Convention de l'Union africaine sur la protection des personnes déplacées et l'assistance à leur fournir, également connue sous le nom de Convention de Kampala. La Convention impose des obligations juridiques aux États signataires en ce qui concerne les personnes déplacées à l'intérieur de leurs territoires respectifs.

15. Avant la saison des pluies de cette année, environ 43 000 personnes déplacées étaient retournées dans leurs villages d'origine dans la région de Dar Sila et le département d'Assoungba dans la région d'Ouaddaï. Par la suite, il n'y a plus eu de retours importants. Ces derniers mois, les autorités tchadiennes, en particulier la CONAFIT, se sont déclarées convaincues que les problèmes qui avaient causé les déplacements de population dans l'est avaient été réglés, et ont fait part de leur intention d'appuyer, de concert avec la communauté internationale, l'adoption de

solutions durables pour les déplacés, notamment le rapatriement volontaire, l'intégration locale ou la réinstallation dans d'autres régions du pays.

16. Dans plusieurs sites importants, les déplacés ont exprimé des craintes au sujet de leur rapatriement éventuel dans leurs régions d'origine. Dans la plupart des cas, leurs préoccupations concernaient la sécurité, du fait que leur retour supposait un déplacement dans des zones très proches de la frontière soudanaise et dans des localités où les tensions intercommunautaires persistent. Au cours d'un dialogue intercommunautaire organisé par le Gouvernement le 28 octobre à Hadjer Hadid (Ouaddaï) (avec l'appui du HCR, d'une organisation non gouvernementale internationale partenaire, Eirene, et de la MINURCAT), les dirigeants de groupes de déplacés ont déclaré qu'il n'y aurait de nouveaux retours que si le Gouvernement donnait des assurances concernant la sécurité et fournissait une assistance soutenue au développement.

B. Démilitarisation des camps de réfugiés

17. Depuis le déploiement au début de l'année 2010 de la force conjointe Tchad-Soudan de surveillance des frontières, le HCR a signalé de moins en moins d'activités d'éléments armés à l'intérieur des camps.

C. Garantie de la sécurité des réfugiés, des personnes déplacées, des civils et des agents humanitaires, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme

18. Les acteurs humanitaires et les autorités gouvernementales estiment que dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité dans les camps de réfugiés et les camps de déplacés est restée relativement calme. Les cas de recrutement d'enfants par des éléments armés ont été relativement peu nombreux (voir par. 26), mais le HCR a reçu régulièrement des informations concernant des cas de violence sexuelle et sexiste, pour la plupart liés à l'usage d'alcool.

19. Le DIS a poursuivi ses opérations à l'intérieur et aux alentours de tous les camps de réfugiés. Ses groupes chargés des questions concernant les femmes ne sont cependant pas encore pleinement opérationnels dans tous les sites. Au cours de la période considérée, 29 instructeurs du DIS ont reçu une formation en matière de droit international humanitaire dispensée par le Comité international de la Croix-Rouge et 108 de ses membres ont participé à des activités de formation concernant les droits de l'enfant dans les situations d'urgence, organisées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le 25 octobre, 26 membres du DIS ont participé à des activités de formation concernant les droits de l'homme, spécifiquement la protection des femmes et des enfants, organisées par la Mission à Iriba.

VI. Mise en œuvre du mandat de la MINURCAT

20. Pendant la période à l'examen, la Mission a pris les dernières mesures en vue de la consolidation et du transfert de l'appui de ses activités civiles, dans tous les

cas où cela était possible, au Gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres acteurs compétents. Le 15 octobre, la composante militaire de la MINURCAT a cessé ses activités opérationnelles et assumé la responsabilité de la protection statique du personnel, des locaux et des avoirs de l'ONU, de l'appréciation de la situation dans les lieux d'implantation de la Mission et de la fourniture d'escortes limitées aux convois de l'ONU chargés de fonctions cruciales et a fourni un appui limité aux fins de l'extraction et l'évacuation sanitaire de membres du personnel des Nations Unies.

A. Appui au Détachement intégré de sécurité

21. La MINURCAT en est arrivée aux derniers stades de la consolidation de l'appui au DIS et au transfert de fonctions au Gouvernement tchadien. Elle a axé ses activités sur le renforcement des capacités du DIS dans certains domaines essentiels comme la conduite de véhicules, la mécanique automobile de base et les communications. Dans ce contexte, 87 membres du DIS ont reçu une formation à l'utilisation du matériel radio HF, 60 une formation à l'utilisation de logiciels et 29 une formation dans le domaine de la mécanique automobile de base, et 70 membres, dont 27 femmes, ont appris à conduire. Au 24 novembre, il y avait 87 membres de la Police des Nations Unies à N'Djamena et 7 à Abéché.

B. État de droit

22. Le PNUD, en collaboration avec la MINURCAT, a facilité, avec l'appui financier du Gouvernement allemand, la mise en place de trois centres pilotes d'assistance juridique dans l'est du Tchad (à Goz Beida, Koukou Angarana et Abéché). Le PNUD a achevé le processus de sélection des ONG nationales qui seront chargées du fonctionnement de ces centres.

23. La Mission a également apporté un appui logistique en vue du déploiement des juges des procureurs récemment nommés à la Cour d'appel d'Abéché. Dans le cadre de projets à effet rapide, la MINURCAT a construit des tribunaux à Adré, Goz Beida et Hadjer Hadid, et le tribunal de Goz Beida, et le tribunal de première instance d'Iriba ont reçu du mobilier et du matériel de bureau.

24. La MINURCAT a continué de fournir une formation sur le tas et un encadrement au personnel des établissements pénitentiaires sur les normes internationales de gestion et d'administration des prisons, ainsi que sur l'amélioration des conditions de vie dans les prisons à N'Djamena, Abéché, Adré, Iriba et Goz Beida ainsi qu'au siège de l'administration pénitentiaire. Le projet de rénovation de la prison d'Iriba se poursuit conformément au calendrier prévu, et les nouveaux locaux devraient pouvoir être utilisés à la fin de novembre 2010. La MINURCAT, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a livré des médicaments et du matériel essentiels à la prison d'Adré pour y permettre l'ouverture d'une infirmerie.

C. Droits de l'homme

25. Pendant la période à l'examen, la MINURCAT a appuyé les efforts déployés par le Gouvernement pour mettre au point son plan d'action nationale relatif aux droits de l'homme et créer des mécanismes d'application des recommandations issues de l'examen périodique universel et des organes de surveillance de l'application des traités dans le domaine des droits de l'homme. Elle a également assuré l'encadrement de représentants d'organisations de la société civile dans l'est du Tchad et des délégués régionaux du Ministère des droits de l'homme et de la promotion des libertés.

D. Protection de l'enfance

26. Le DIS a signalé l'arrestation d'un groupe de 11 personnes soupçonnées d'avoir participé à des activités de recrutement d'enfants dans le camp de réfugiés de Goz Amer (Dar Sila). Cinq suspects, soupçonnés d'en être les dirigeants, ont été transférés à la Force conjointe Tchad-Soudan de supervision des frontières. Ces activités, qui ont eu lieu en septembre, auraient été motivées par des fins politiques et des associations de jeunesse auraient été utilisées pour recruter des garçons et des filles. Le Gouvernement tchadien a mis fin aux activités des associations en cause.

E. Problématique hommes-femmes

27. Le Ministre de l'action sociale et le Vice-Président de l'Assemblée nationale, avec l'aide de la MINURCAT et de l'UNICEF, ont participé à la célébration du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) à New York. La MINURCAT a continué à aider le Ministère de l'action sociale à mettre au point une stratégie nationale de règlement des conflits dans le cadre convenu lors du forum national tenu en septembre. La Mission a également aidé à organiser des activités de sensibilisation au niveau national au problème de la violence sexuelle et sexiste, à Hadjer Hadid en octobre et à Arkoum et Adré en novembre.

F. Affaires civiles

28. La MINURCAT a continué de consolider ses activités de réconciliation en prélude à leur transfert aux autorités tchadiennes et à d'autres partenaires. Dans la région d'Ouaddaï, la MINURCAT et le HCR ont parrainé un dialogue intercommunautaire le 28 octobre à Hadjer Hadid, au sud de Farchana, afin de renforcer la confiance et de promouvoir le retour volontaire de déplacés. La MINURCAT a transféré aux autorités locales à Hadjer Hadid un bâtiment administratif rénové dans le cadre d'un projet à effet rapide, de même que deux puits dans les communautés de réinstallation de déplacés de Khomme et de Dewer.

G. VIH et sida

29. La MINURCAT a poursuivi ses efforts de sensibilisation au problème du VIH/sida et s'est préparée à transférer ses activités à l'équipe de pays des Nations Unies. Un programme de sensibilisation au VIH financé par un projet à effet rapide

et exécuté en collaboration avec le HCR, a permis de toucher 11 907 réfugiés et personnes déplacées à Goz Beida, Goz Amer, Koukou Angarana et Farchana (Djabal, Trejine, Brejine et Gaga). À Abéché, 90 dirigeants religieux, dont 30 femmes, ont été formés en tant qu'interlocuteurs chargés de sensibiliser la population au problème du VIH.

H. Déminage

30. Dans la perspective du retrait de la MINURCAT, le nombre d'équipes chargées d'effectuer des levés des champs de mines et de mener des opérations de déminage a été ramené de quatre à trois (qui opèrent actuellement à Abéché, Farchana et Goz Beida). La campagne de sensibilisation du public au problème des mines terrestres et des restes explosifs de guerre se poursuit et une permanence a été maintenue pour informer la population des dangers qu'ils posent. Des affiches et des prospectus illustrant les dangers liés à la manipulation des mines terrestres et des restes explosifs de guerre ont été remis à la CONAFIT et au Centre national de déminage tchadien (CND) pour qu'ils les distribuent dans les écoles, sur les marchés et les places publiques et aux autorités locales.

31. Les tâches restantes, à savoir la vérification de plus de 3 000 kilomètres de route, le nettoyage de 32 champs de bataille, et l'achèvement de plus de 150 évaluations générales des opérations de déminage, ne pourront pas être menées à bien par la Mission d'ici à la fin de l'année. Le Centre national de déminage tchadien sera en conséquence chargé des activités résiduelles et des discussions sont en cours avec lui à ce sujet. Il continuera à recevoir du PNUD à cette fin des conseils techniques, une aide en matière de mobilisation des ressources et un appui en vue de l'exécution de projets, y compris une opération technique de repérage de grande envergure qui permettra de déterminer l'étendue de la contamination résiduelle et le volume des ressources nécessaires pour achever le déminage.

I. Mandat militaire de la MINURCAT

32. Conformément à la résolution 1923 (2010), la composante militaire de la MINURCAT est entrée, le 15 octobre, dans la phase de relève et de rapatriement au Tchad et en République centrafricaine. Le plan de retrait de la Mission prévoit le rapatriement de l'ensemble de la Force en quatre groupes d'ici au 17 décembre. Depuis la fermeture des camps de la composante militaire signalée au cours de la période précédente, la MINURCAT a fermé les camps de Koukou Angarana (secteur sud), Iriba (secteur nord) et Birao (dans le nord-est de la République centrafricaine), les 31 octobre et 14 et 15 novembre, respectivement. Le camp de Goz Beida (secteur sud) a été fermé le 27 novembre et celui de Farchana (secteur nord) le 30. À la date de la publication du présent rapport, il n'y avait plus d'éléments militaires qu'à Abéché et N'Djamena.

VII. République centrafricaine

33. Au cours de la période à l'examen, les conditions de sécurité dans le nord-est de la République centrafricaine, sont restées stables, mais précaires. Dans la perspective du retrait de la MINURCAT, j'ai demandé au Département des

opérations de maintien de la paix de procéder à une évaluation des menaces dans la zone d'opérations dans le nord-est de la République centrafricaine, dont les principales conclusions ont été présentées oralement au Conseil de sécurité au cours des consultations privées qu'il a tenues le 20 octobre. En bref, les risques dans la région sont imputables à divers problèmes de gouvernance (dans les domaines ethnique, économique et politique). Il se peut que les attaques dirigées en septembre et octobre contre des villages situés dans la zone d'opérations de la MINURCAT par des éléments armés non identifiés aient été perpétrées par un groupe unique de 40 à 60 membres de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). En dépit de la menace notoire que pose la LRA, la menace posée par ce groupe unique semble présenter moins d'importance que d'autres facteurs internes. L'insécurité a pour source principale le banditisme et l'activité des gens de passage qui vendent des armes, mais la menace la plus urgente vient des groupes d'opposition politique interne armés (en particulier la Convention de patriotes pour la justice et la paix).

34. En prélude au retrait de la Mission, le Gouvernement de la République centrafricaine a clairement fait savoir qu'il n'était pas favorable à la présence d'une force internationale. Il a indiqué qu'il avait l'intention de renforcer sa propre armée dans le nord-est du pays, mais les forces nationales n'ont ni l'équipement ni la formation de base nécessaires. Il a en conséquence fait des démarches auprès d'un certain nombre de partenaires bilatéraux susceptibles de lui fournir un appui en vue du renforcement de leurs capacités.

35. Ainsi qu'il est indiqué plus haut au paragraphe 32, la MINURCAT a achevé le retrait de ses forces de Birao le 15 novembre 2010, quand elle a transféré ses deux camps au Gouvernement de la République centrafricaine. Les travaux sur la route principale entre l'aérodrome et la ville de Birao ont été achevés, et la piste a été laissée en bon état et ne devrait pas avoir besoin de travaux d'entretien importants jusqu'à la saison des pluies de 2011. Le Gouvernement de la République centrafricaine aurait renforcé la présence de ses forces nationales en garnison à Birao et porté leur effectif local à environ 150 soldats. Le 24 novembre cependant, la Convention de patriotes pour la justice et la paix aurait attaqué les positions des forces nationales de sécurité à Birao pour saisir leur matériel et leurs fournitures. Les autorités nationales ont annoncé le retrait de leurs forces de la ville, qui est tombée aux mains de la Convention de patriotes pour la justice et la paix. Au moins quatre soldats ont été tués.

VIII. Appui à la Mission

36. Lorsqu'elle a fermé ses camps dans ses bases avancées dans l'est du Tchad (Farchana, Goz Beida, Guéréda et Iriba) et dans le nord-est de la République centrafricaine (Birao), la MINURCAT, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en a transféré les infrastructures et certains avoirs aux Gouvernements de ces deux pays. Ce transfert a pour but de faciliter la poursuite des activités liées à la protection des civils et des acteurs humanitaires. Suite à la clôture des camps de Goz Beida et de Farchana les 27 et 30 novembre respectivement, la Mission a consolidé sa présence à N'Djamena et Abéché, pour préparer sa liquidation.

37. Depuis la fin de la saison des pluies, l'état des routes s'est amélioré dans la zone d'opérations, ce qui a permis à la Mission de récupérer et de déplacer le

matériel appartenant à l'ONU et aux contingents. La réduction du personnel civil de la Mission a progressé conformément au calendrier prévu, et les effectifs devraient être progressivement ramenés à 130 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 240 agents recrutés sur le plan national et 50 Volontaires des Nations Unies d'ici à la fin de décembre.

38. La planification détaillée des opérations est bien avancée pour la période de liquidation de la Mission, qui doit durer jusqu'au 30 avril 2011. Les principaux problèmes qui risquent de se poser au cours de cette période concernent l'achèvement des projets d'appui aux infrastructures du DIS prévus dans la résolution 1923 (2010) du Conseil de sécurité, la récupération ou la cession locale du reste du matériel appartenant à l'ONU, la résiliation des contrats d'appui de la MINURCAT et le retrait final de l'effectif civil de la MINURCAT. L'équipe de liquidation de la Mission devra gérer ces opérations avec prudence pour en assurer le succès.

39. Les progrès réalisés en ce qui concerne la construction de commissariats du DIS et d'une académie de police, ainsi que le forage de puits, qui avaient été demandés par le Conseil, ont été examinés à la quatrième réunion du Groupe de travail conjoint de haut niveau du Gouvernement tchadien et des Nations Unies qui a eu lieu à N'Djamena le 10 novembre, sur la base du rapport d'une inspection effectuée précédemment par ses représentants sur le site.

40. La première phase de construction de l'académie de police à N'Djamena est achevée. La MINURCAT n'a pas été en mesure de lancer la deuxième phase des travaux, à savoir la construction de 11 classes, faute de ressources financières. La construction de 6 commissariats et de 11 postes de police devrait être achevée au début de 2011. La procédure d'achat en vue de la construction de postes du DIS dans les camps de réfugiés de Touloum et d'Iridimi est terminée, et les travaux devraient être achevés à la fin d'avril 2011. Un entrepreneur a commencé à forer des puits pour le DIS à Abéché et les forages devraient commencer bientôt dans les 16 localités. Tous les travaux devraient être achevés avant la fin du mois d'avril, et une nouvelle inspection est prévue au début de décembre 2011.

IX. Achèvement et transfert d'activités clefs de la MINURCAT au Gouvernement tchadien, à l'Équipe de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires

41. Les arrangements proposés ci-après concernant la poursuite des activités de la MINURCAT et la répartition des tâches ont été examinés en novembre à la réunion mensuelle du Groupe de travail conjoint de haut niveau du Gouvernement et des Nations Unies. Un accord final à ce sujet devrait être conclu à la réunion du Groupe en décembre.

A. Programmes

42. Conformément à la résolution 1923 (2010), la MINURCAT a engagé une série d'échanges avec le Gouvernement et l'Équipe de pays des Nations Unies, ainsi que de nombreux autres acteurs clefs, pour trouver les moyens d'assurer la poursuite de

ses activités essentielles concernant la protection des civils et le relèvement rapide, ainsi que leur viabilité à long terme. Des activités ont été menées dans les secteurs judiciaire et pénitentiaire, de la lutte contre la violence sexiste et sexuelle, de la protection de l'enfant, de la surveillance du respect des droits de l'homme, de la défense de ces droits et de l'établissement de rapports à ce sujet et du déminage. En outre, des initiatives de réconciliation locales ont été entreprises dans l'est du Tchad. Les discussions ont porté sur les plans de travail des diverses unités civiles de la MINURCAT, l'objectif étant d'identifier les activités qui pourraient être achevées au 31 décembre et celles qui doivent être poursuivies. La sélection des activités à poursuivre a été guidée dans une large mesure par les priorités énoncées dans le Programme global de relance à l'est du Tchad, que le Gouvernement a élaboré avec l'appui de partenaires en matière de développement. Le programme est axé sur les moyens de régler les problèmes auxquels les déplacés, ainsi que les communautés d'accueil, sont en butte dans les domaines du retour, de la réinstallation ou de la réintégration dans l'est du Tchad.

43. Le Gouvernement s'est employé à poursuivre les activités de la MINURCAT à l'appui des secteurs judiciaire et pénitentiaire dans l'est du Tchad, dans le cadre de son programme existant intitulé Programme d'appui à la justice au Tchad (PRAJUST), qui est financé par l'Union européenne et le Gouvernement allemand et est exécuté en coordination avec le PNUD. Le Gouvernement et les organisations de la société civile se sont également engagés à poursuivre les activités de la MINURCAT dans le domaine des droits de l'homme dans l'est du Tchad, en particulier par l'intermédiaire des délégués régionaux du Ministère des droits de l'homme et d'organisations de la société civile comme Le Cercle des ONG. Conformément aux conclusions de la mission d'évaluation des besoins effectuée en juillet 2010 par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, dans lesquelles le Gouvernement, les acteurs de la société civile et d'autres partenaires ont demandé qu'un appui soit fourni au Tchad pour les questions relatives aux droits de l'homme, le Gouvernement continuera d'appuyer des initiatives locales de réconciliation qui étaient précédemment mises en œuvre conjointement avec la MINURCAT. Les activités visant à lutter contre la violence sexuelle et sexiste se poursuivront sous la direction du Fonds des Nations Unies pour la population, en collaboration avec l'UNICEF et le HCR. La responsabilité des activités de déminage sera transférée au Gouvernement en avril 2011. En ce qui concerne le VIH/sida, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) sera chargé des activités précédemment exécutées par la MINURCAT et assurera la viabilité à long terme des acquis. Les activités locales de réconciliation seront poursuivies et continueront à bénéficier de l'appui du programme du PNUD concernant la gouvernance locale. Comme le plan de transition de 2011 est censé combler les lacunes créées par le départ de la MINURCAT, toutes ces activités continueront à bénéficier d'un soutien au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement portant sur la période 2012-2015.

B. Détachement intégré de sécurité

44. Conformément à la résolution 1923 (2010) du Conseil de sécurité, la MINURCAT s'est employée activement à consolider son appui au DIS, dans la perspective de son transfert au Gouvernement au 31 décembre 2010. Au 15 octobre, la composante de police a inévitablement cessé d'accompagner les patrouilles et

escortées assurées par le DIS. Toutes les tâches administratives telles que la formation, la discipline, les états de paie et l'établissement du budget ont été transférées au DIS en octobre. Depuis cette date, le DIS a établi ses propres états de paie, qui ont été avertisés par la MINURCAT.

45. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 6, le Gouvernement tchadien a présenté en octobre un plan actualisé de la pérennisation du DIS. Le PNUD et le HCR continuent à travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales compétentes à la mise en place d'un mécanisme de mobilisation et de gestion de l'appui fourni par les donateurs après le 1^{er} janvier. Ils ont mis au point un ensemble d'activités d'assistance technique et d'appui opérationnel supplémentaires à l'intention du DIS en 2011. Il n'est cependant pas possible d'assurer au DIS un appui analogue à celui qui lui était fourni par la MINURCAT.

46. Dans le cadre du programme proposé, le PNUD sera chargé d'administrer un « panier de fonds » commun à l'appui du DIS; de mettre en place un programme d'assistance technique pour la section administrative et financière du DIS; d'assurer les achats pour les activités opérationnelles du DIS (achats de carburant et de pièces détachées, entretien, matériel informatique et de communication); et de fournir un appui administratif et technique à la structure de supervision et de gestion du Gouvernement. Le HCR fournira un appui au DIS pour les opérations courantes, telles que la gestion et l'entretien de son parc automobile, l'entretien de son matériel de communication radio et de ses installations (commissariats et postes de police, puits), et pour la construction de quatre nouveaux commissariats de police dans les régions de Salamat et de Gore.

47. En ce qui concerne l'appui fourni au DIS par les donateurs, il est encourageant de voir que plusieurs de ceux-ci se sont déclarés disposés à continuer de verser des contributions financières en 2011. En outre, le PNUD et le HCR ont présenté conjointement une proposition, qui a été entérinée par le Gouvernement, concernant l'accès à des financements au titre du dispositif d'intervention immédiate du Fonds pour la consolidation de la paix. Si ces financements sont approuvés, ils pourraient être utilisés pour assurer la poursuite des opérations du DIS au cours des premiers mois de 2011, en attendant la mobilisation et le décaissement de l'appui crucial des donateurs.

X. Enseignements tirés dans le contexte de la MINURCAT

48. Au paragraphe 27 de sa résolution 1923 (2010), le Conseil de sécurité m'a demandé d'évaluer les enseignements tirés dans le contexte de la MINURCAT. L'évaluation a porté sur les aspects ci-après : la mise en place d'une mission lorsque le consentement du Gouvernement hôte est tenu; la nécessité d'une compréhension commune et partagée du concept de protection des civils; la connaissance du contexte, de la planification et de la gestion d'une mission de maintien de la paix; la viabilité à long terme du DIS; et la communication et la gestion des attentes. Elle était fondée sur l'examen de documents et de rapports concernant la MINURCAT, des entretiens approfondis avec des responsables gouvernementaux aux niveaux local et central, des organisations de la société civile, des dirigeants de communautés, des membres du corps diplomatique au Tchad, des responsables de l'équipe de pays des Nations Unies et des membres du personnel en exercice et

d'anciens membres du personnel de la MINURCAT et du Secrétariat. On trouvera ci-après les principales conclusions de l'étude.

A. Consentement à long terme

49. Préoccupé par la gravité de la situation humanitaire au Darfour et dans l'est du Tchad, qui ne cesse de se détériorer, et par la menace qu'elle fait peser sur la sécurité de la population civile et la stabilité régionale, le Conseil de sécurité a autorisé, en septembre 2007, dans sa résolution 1778 (2007), le déploiement de la MINURCAT et d'une force militaire internationale dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine, à savoir une force européenne de transition déployée pour une période d'un an. Auparavant, le Gouvernement tchadien avait systématiquement exprimé de sérieuses réserves quant à la présence d'une composante militaire internationale dans le pays. Il a maintes fois indiqué qu'il préférerait de beaucoup que toute présence internationale ait un caractère civil et ait pour mission d'aider à assurer la protection des réfugiés et des déplacés et de contribuer au développement économique dans l'est du pays. Le Secrétariat a transmis ces vues au Conseil, en mettant l'accent sur sa conclusion, fondée sur les observations des missions d'évaluation, à savoir que les conditions nécessaires au déploiement d'une force de maintien de la paix n'étaient pas présentes. Ce n'est qu'à la fin de 2007, juste avant l'adoption du mandat précité, que le Gouvernement tchadien a accepté la présence, pour une période d'un an, d'une force internationale de transition connue sous le nom de force de l'Union européenne au Tchad et en République centrafricaine.

50. Les réserves que le Gouvernement continuait d'avoir au sujet de la présence d'une force militaire internationale se sont de nouveau fait jour en 2008, lors des discussions prolongées qui ont été tenues au sujet du remplacement de la force de l'Union européenne par la composante militaire des Nations Unies et au cours desquelles le Gouvernement a cherché à déterminer le mandat, l'effectif, les lieux d'implantation et les règles d'engagement d'une force des Nations Unies. La longueur de ces discussions a retardé jusqu'au 14 janvier 2009 l'adoption d'une décision par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1861 (2009). L'effectif militaire initialement recommandé au Conseil par le Secrétariat a par la suite été réduit, mais aucune réduction de la zone d'opérations n'a été autorisée. Les capacités de la force étaient en conséquence fondées sur un concept d'opérations dans lequel la mobilité dépendait dans une large mesure du recours à des hélicoptères militaires.

51. Le transfert des pouvoirs entre l'Union européenne et les Nations Unies étant fixé au 15 mars 2009, le Secrétariat a disposé de deux mois, au lieu du minimum normalement requis de six mois, pour obtenir des États Membres des engagements fermes concernant les déploiements de troupes nécessaires. Ce délai très court a donné aux pays susceptibles de fournir des contingents peu de temps pour rassembler le matériel nécessaire et les éléments précurseurs. Au cours des premiers mois de déploiement, les multiples problèmes qui ont entravé le déploiement des soldats ont mis en question l'efficacité et la crédibilité de la Mission sur le terrain. Ceci est apparu de façon particulièrement claire en mai 2009, quand le Gouvernement a utilisé les moyens militaires importants qu'il venait d'acquérir pour infliger une défaite décisive à un groupe armé d'opposition tchadien qui avait pénétré dans le pays. Cette opération, associée à un début d'amélioration des

relations entre le Tchad et le Soudan, et la lenteur continue du déploiement de la composante militaire de la Mission, ont incité certains acteurs, sur le plan interne et dans la région, à mettre en question l'utilité continue d'une force militaire des Nations Unies dans l'est du Tchad.

52. De plus, la mise en place de la MINURCAT a été caractérisée par la divergence entre les attentes et les demandes du Gouvernement hôte, d'une part, et la structure effective et les objectifs de la Mission, de l'autre. Compte tenu des réserves du Gouvernement concernant une opération dont le mandat ne correspondait pas à ses vœux et à ses objectifs, la Mission a dû recourir à un certain nombre de stratégies pour atténuer ses préoccupations et s'adapter à la situation. Elle a notamment pris des engagements à l'égard de projets de grande envergure qu'il s'est parfois avéré difficile, voire impossible, d'exécuter, ce qui a eu pour effet de réduire encore plus la confiance que lui portait le Gouvernement hôte. En outre, aussi bien avant d'être dotée d'une composante militaire que par la suite, la MINURCAT s'est investie de manière intensive dans le DIS, afin que celui-ci puisse s'acquitter d'une partie des responsabilités en matière de sécurité revenant aux forces militaires internationales dont le déploiement était retardé. Enfin, la Mission a accepté de fournir au DIS, dans les limites des ressources disponibles, un degré d'appui qu'il sera difficile de maintenir après son départ.

53. Les enseignements ci-après peuvent être tirés de cette expérience : même dans les cas où il est librement donné, le consentement d'un gouvernement hôte doit être entretenu si l'on veut en être assuré à long terme. Le consentement est réversible, en particulier lorsque la situation dans le pays ou la sous-région change de manière significative durant le mandat de la mission. Le poids des considérations régionales dans le consentement du Gouvernement hôte ne devrait pas être sous-estimé, non plus que la cohérence de l'appui des principaux États Membres qui ont aidé à obtenir le consentement initial du gouvernement hôte. Indépendamment des observations ci-dessus, une opération comme la MINURCAT, conçue et déployée dans un contexte de tensions, peut devenir l'otage de pressions et de contradictions qui détourneront son attention des objectifs qui lui ont été fixés, entraveront son action et porteront atteinte à sa crédibilité.

54. Le consentement soutenu du gouvernement hôte et sa coopération effective sont des facteurs essentiels pour permettre à une mission d'exécuter son mandat et d'atteindre ses objectifs. La façon dont ce consentement est obtenu et maintenu ne doit pas contribuer à compromettre les principes de l'Organisation.

B. Compréhension commune du concept de protection des civils

55. La MINURCAT a été créée principalement pour contribuer à la protection des civils et n'avait pas de mandat politique. Elle a été déployée à une époque où il n'y avait pas de compréhension commune du concept de protection des civils dans un environnement de maintien de la paix des Nations Unies. En conséquence, chaque acteur sur le terrain avait des attentes et des interprétations différentes de ce concept, fondées largement sur la perspective des objectifs de leur propre organisation plutôt que sur une compréhension commune.

56. En dépit de l'absence de compréhension commune, au sein de la Mission, le mandat concernant les rôles de protection respectifs de ses composantes militaire et

de police était clair. Dans les camps de réfugiés et des villes principales, la police était assurée grâce à la fourniture d'un appui au DIS, tandis que la composante militaire créait un environnement propice à la sécurité en effectuant des patrouilles de grande envergure. Cet environnement a permis aux acteurs humanitaires d'accroître leurs activités respectives de protection des civils. De plus, les activités civiles de la Mission visant à renforcer la sécurité de la population ont généralement été appréciées par les partenaires nationaux, notamment les bénéficiaires locaux et le Gouvernement.

57. Les enseignements suivants peuvent être tirés : il faut une compréhension commune et pratique de la protection des civils et les contributions des partenaires clefs doivent être identifiées dans le cadre d'une stratégie intégrée élaborée clairement au cours de la phase de planification avant le déploiement. Une fois une mission déployée, cette stratégie devrait être réexaminée périodiquement sur le terrain avec le gouvernement hôte et l'équipe de pays des Nations Unies pour tenir compte de l'évolution de la situation locale sans compromettre les valeurs et les normes de l'Organisation.

C. Connaissance du contexte, planification et gestion

58. La Mission a dû faire face à des difficultés opérationnelles et logistiques résultant du caractère particulièrement rude de l'environnement. Ces difficultés ont été aggravées par le fait que les arrangements relatifs à la structure d'appui initiale n'ont pas été acceptés et que les efforts menés ultérieurement pour régler certains problèmes logistiques ont également été contrecarrés par l'absence d'accord sur les structures d'appui. Vu les conditions difficiles dans lesquelles la MINURCAT travaillait, elle a eu des difficultés à attirer du personnel et à atteindre des effectifs suffisants, en particulier dans les domaines clefs comme le génie. La Mission s'est également engagée à exécuter des projets ou à respecter des délais d'exécution qu'il était pratiquement impossible de tenir, eu égard à la situation sur le terrain.

59. L'éloignement, les difficultés du terrain, la rudesse du climat et l'absence pratiquement totale d'infrastructures et de structures d'appui appropriées devraient être pleinement pris en compte dans la planification et la gestion d'une mission, en particulier au cours de sa phase de démarrage.

D. Viabilité à long terme du Détachement intégré de sécurité

60. Le DIS a été un test de la capacité de l'ONU à concevoir et à mettre en place une structure de sécurité nationale viable conformément aux normes et critères internationaux, en coopération étroite avec un gouvernement hôte. Le commandement et le contrôle exercés par le Gouvernement sur le DIS ont posé un défi particulier. Initialement envisagé comme une simple force de police de proximité, le concept du DIS a évolué et le Détachement a été chargé de tâches plus robustes (en particulier la fourniture d'escortes), en partie en raison des besoins opérationnels, des préférences du Gouvernement tchadien et de la lenteur du déploiement de la composante militaire. En outre, comme il est indiqué plus haut, les circonstances ont contraint la Mission à s'investir de manière approfondie dans le DIS et à tenir compte des exigences du Gouvernement qui demandait un degré d'appui élevé.

61. Si le DIS est viable du point de vue opérationnel, sa viabilité à long terme après le départ de la MINURCAT exige qu'une attention considérable lui soit accordée sans relâche. De nombreuses préoccupations ont été exprimées quant à la possibilité pour cette unité d'assumer pleinement les responsabilités qui lui incomberont à compter du 1^{er} janvier 2011, même avec un appui international soutenu.

62. L'un des enseignements à tirer de l'expérience du DIS, jusqu'à présent, est que les ressources nécessaires pour assurer la viabilité à long terme d'une force de ce type devraient être prévues et les plans relatifs à sa mise en place être préparés dès les premiers stades de la conception du projet, et que le principe qui le sous-tend devrait être rigoureusement respecté tout au long de son développement.

E. Communication et gestion des attentes

63. La MINURCAT a souffert de l'absence d'une stratégie de communication et, en conséquence, n'a pas été en mesure de bien gérer les attentes du Gouvernement et, dans une certaine mesure, celles des acteurs humanitaires. Une stratégie efficace de communication aurait dû être au centre des efforts menés pour renforcer la confiance et réduire les malentendus quant au rôle et aux objectifs de la Mission au Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine. Dans la réalité, le mandat qui lui avait été confié n'a pas été clairement compris, et le Gouvernement souhaitait et attendait de la Mission un appui en faveur du relèvement économique et du développement de l'est du Tchad, ce qui ne relevait clairement pas de ses compétences.

64. Il ressort à l'évidence que, dans le cas de la MINURCAT, l'absence de stratégie de communication a entravé son aptitude à réduire l'écart entre les attentes et la réalité. La principale leçon à tirer de cette expérience est qu'une stratégie de ce type doit être élaborée dès les premiers stades du déploiement d'une mission.

F. Réalisations

65. En dépit des considérations qui précèdent, au cours de l'étude, les personnes interrogées étaient pratiquement toutes d'accord sur les points suivants :

a) À l'opposé du Gouvernement, qui avait donné avec la plus grande réticence son consentement au déploiement de la composante militaire, les autorités ont accepté la composante civile de la Mission, et l'extension de son mandat, avec cette composante exclusivement, a été suggérée comme une possibilité. Un grand nombre des personnes interrogées ont déclaré qu'elles appréciaient l'impact positif des activités de la Mission dans le secteur civil. La Mission laisse également derrière elle une réserve de professionnels nationaux compétents et qualifiés dont l'expérience à la MINURCAT devrait favoriser le développement du pays;

b) Le simple fait de déployer et de conduire des opérations dans des régions éloignées et enclavées, où les conditions sont aussi difficiles qu'à l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine, est un succès en soi. L'étendue de ces régions est immense, le terrain y est difficile et le climat extrêmement dur. Il n'y a pratiquement pas d'infrastructures en dehors des villes principales, et les voies d'approvisionnement sont extrêmement longues. En dépit de ces difficultés environnementales et opérationnelles considérables, la force de la MINURCAT et le

DIS ont réussi à assurer une certaine sécurité aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux acteurs humanitaires. Les vues exprimées par les populations locales et les bénéficiaires de l'aide humanitaire au sujet du DIS ont généralement été positives. Il est ressorti des entretiens que la force de la MINURCAT avait réussi à renforcer la confiance de la population, en particulier des femmes, vis-à-vis des « hommes en uniforme ».

XI. Observations et recommandations

66. Conformément à l'esprit et à la lettre de la résolution 1923 (2010), le retrait du personnel et des avoirs de la MINURCAT a considérablement progressé. La fermeture et le transfert des camps dans ses zones d'opérations ont commencé pour de bon. À cet égard, je tiens à féliciter à la fois le Gouvernement tchadien et celui de la République centrafricaine de la coopération qu'ils ont offerte jusqu'ici pour faciliter le processus. J'espère que le Gouvernement tchadien continuera à donner son entier appui au démantèlement en bon ordre des camps restants dans le pays jusqu'à la fin de la liquidation de la Mission.

67. En ce qui concerne la République centrafricaine, je suis préoccupé par la capacité limitée dont les forces de sécurité disposent à Birao pour repousser des attaques potentielles contre leurs positions, maintenant que la MINURCAT a quitté les lieux, comme le montre l'attaque récente menée par un groupe d'opposition armé, qui a entraîné le retrait des forces nationales de sécurité de Birao. J'engage en conséquence de nouveau les partenaires bilatéraux à répondre de manière positive à la demande d'aide du Gouvernement de la République centrafricaine.

68. Ainsi qu'il est indiqué dans le présent rapport, l'environnement général pour la protection des civils dans l'est du Tchad a continué à s'améliorer, en particulier en ce qui concerne les aspects physiques de la protection. La crainte d'une reprise des activités criminelles et d'une insécurité généralisée immédiatement après la saison des pluies s'est avérée non fondée jusqu'à présent. Le Gouvernement tchadien a assumé l'entière responsabilité de la sécurité des civils et des agents humanitaires et a donné la preuve, au cours des derniers mois, de son attachement à cet objectif. Le sentiment général est que l'est du Tchad est plus sûr maintenant qu'en 2007. Il est difficile d'évaluer à ce stade la mesure dans laquelle cette amélioration est imputable au déploiement de la MINURCAT, à l'action du Gouvernement et à l'évolution de la dynamique locale et sous-régionale sur le plan politique et en matière de sécurité, respectivement.

69. Il reste néanmoins d'énormes défis à relever. Plus d'un demi-million de réfugiés et de déplacés continuent à avoir besoin d'une aide humanitaire et de protection. Bien que, de plus en plus souvent, les déplacés expriment le souhait de retourner dans leurs régions d'origine ou optent pour d'autres solutions durables, l'insécurité résiduelle, la faiblesse des structures de gouvernance locale et l'absence de services essentiels font obstacle à des mouvements de population de grande envergure et durables. Le sort des réfugiés ne pourra pas être réglé tant que l'instabilité et les conflits continuent de régner dans leurs régions d'origine.

70. Cette sous-région déjà fragile est sur le point de s'engager sur la voie de plusieurs processus électoraux presque simultanés au début de 2011. Il est important qu'après le retrait de la MINURCAT, l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine continuent de figurer à l'ordre du jour de la communauté

internationale et que leurs gouvernements reçoivent un appui approprié et bénéficient de l'attention voulue des partenaires internationaux.

71. À cet égard, les efforts déployés par l'équipe de pays des Nations Unies au Tchad pour renforcer ses capacités en matière de planification, de conseil et de coordination sont encourageants. Ils devraient lui fournir des moyens supplémentaires pour aider le Gouvernement à préserver l'élan acquis ces dernières années dans l'est du Tchad, que la MINURCAT a contribué à susciter.

72. Il faut non seulement que les donateurs fournissent immédiatement les ressources nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires des réfugiés et des déplacés dans l'est, mais aussi qu'ils apportent leur appui à des programmes destinés à trouver des solutions durables pour les déplacés. Dans l'avenir prévisible, le DIS aura un rôle crucial à jouer. J'encourage par conséquent les États Membres à veiller à ce que les fonds nécessaires soient mis à disposition pour financer le budget prévu pour 2011.

73. La MINURCAT a été une opération de maintien de la paix des Nations Unies inhabituelle et exceptionnelle, en ce sens qu'elle avait pour mission exclusive de contribuer à assurer la protection des civils, sans mandat politique explicite. Elle est passée du stade de la planification à celui du déploiement et du retrait dans le bref espace de moins de quatre années, et s'est heurtée à des obstacles tout au long de son mandat. J'espère fermement que les quelques leçons énoncées dans le présent rapport aideront le Conseil de sécurité lorsqu'il examinera l'évolution du maintien de la paix dans son ensemble, et les mandats à confier à des opérations de maintien de la paix chargées d'assurer la protection des civils.

74. En dépit des difficultés auxquelles elle a été en butte, la Mission a réussi à accroître la sécurité dans l'est du Tchad, en particulier pour le segment le plus vulnérable de la population. Ses programmes de fond ont laissé leur empreinte dans l'est du Tchad. En dépit de quelques déficiences, le DIS est une expérience relativement réussie de structure de sécurité placée sous le contrôle du gouvernement et bénéficiant d'un appui international et chargée d'assurer la protection des civils. Les mesures prises récemment par le Gouvernement tchadien et l'équipe de pays des Nations Unies, avec l'appui de la MINURCAT, ont jeté de bonnes bases pour sa consolidation et sa viabilité à long terme. Fondamentalement, c'est le Gouvernement qui tient la clef de la viabilité à long terme du DIS, et il a donné des assurances fermes à cet égard.

75. La composante militaire de la MINURCAT a tout fait pour atteindre une masse critique à la fin de 2009. Grâce à ses escortes de sécurité, à ses patrouilles et à sa présence visible, ainsi qu'aux programmes qu'elle a organisés à l'intention des civils, elle a apporté une contribution indéniable à la sécurité de l'espace humanitaire et à la protection des civils. Le mérite de ce résultat doit également être attribué aux pays qui ont fourni des contingents et aux dirigeants de la force.

76. Pour conclure, je voudrais remercier mon Représentant spécial, Youssef Mahmoud, qui a dirigé la Mission avec la plus grande compétence durant une période d'incertitude quant à son avenir, et qui l'a guidée tout au long de la période délicate de consolidation et de retrait. Je tiens également à remercier tous les membres du personnel de la MINURCAT, hommes et femmes, recrutés sur les plans national et international, civils et militaires, du dévouement inlassable dont ils ont fait preuve au service des Nations Unies.